

Concession N° 310

Le Maire de la Commune de Locmiquélic,

Vu la demande présentée par :

Madame GUILLOT

Né(e) le .

A :

domicilié(e) :

agissant en qualité d'ayant-droit du concessionnaire originel et tendant à obtenir le renouvellement de la concession **particulière de sa famille** dans le Jardin des Roses

DECIDE

Carré A

Article 1er – La concession identifiée ci-contre est renouvelée, au nom du demandeur susvisé,

- pour une durée de **30 années**
 - à compter du **19 août 2024**
- de **2,00 m² superficiels**.

Emplacement 149

Article 2 – Cette concession est accordée à titre de

- **renouvellement** de la concession accordée le 19/08/2024 et expirant le 18/08/2054.

Article 3 – Le renouvellement est accordé moyennant la somme totale de :

- **trois cent quinze euros**

A régler auprès du Centre des Finances Publiques, Trésorerie de Lorient, à réception d'un avis de sommes à payer.

Article 4 – Le renouvellement par l'ayant-droit sus-désigné est effectué pour l'ensemble des successeurs et/ou ayants-droit du concessionnaire originel.

Article 5 – Un exemplaire du présent document sera adressé au renouvelant de la concession et au receveur municipal.

Fait en Mairie, le 16 juillet 2026

Le Maire,

Eric PATUREL

